

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 17 avril 2015 à 9 h  
Bureau des élu(e)s de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve,  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement  
Madame Huguette BÉLAND, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises  
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs  
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics  
Monsieur Daniel Savard, chef de division, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du  
développement social  
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 03.

---

**CA15 27 0119**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

**40.02** Autoriser l'occupation du domaine public pour l'activité tenue par Communauto inc. et édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Aucune déclaration.

---

**Période de questions des citoyens d'ordre général.**

Aucune question n'est posée.

---

**CA15 27 0120**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la conception, coordination et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge en arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1156223002

---

**CA15 27 0121**

**Instaurer la vignette 403 afin de permettre le déploiement de la voiture en libre-service sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.**

ATTENDU QU'une motion sur le déploiement de véhicules en libre service sur le territoire de l'arrondissement a été adoptée à la séance tenue le 2 décembre 2014;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance permettant le stationnement des véhicules en libre service (VLS) munis d'une vignette numéro 403, sur tout le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à l'exception des zones 333 réservées pour les véhicules d'auto-partage, et ce, en respectant les limitations en vigueur pour l'entretien des rues et le déneigement, (Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(10)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1146223002

---

**CA15 27 0122**

**Autoriser l'occupation du domaine public pour l'activité tenue par Communauto inc. et édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public sur la place Simon-Valois, le 17 avril 2015, de 16 h à 20 h 30.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, selon le site et l'horaire indiqué des articles promotionnels reliés à l'événement, dans le kiosque aménagé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1156323001

---

**CA15 27 0123**

**Nommer monsieur Daniel Savard au poste de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 21 avril 2015.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De nommer monsieur Daniel Savard au poste de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 21 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1152818007

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 9 h 21.

70.02

---

---

Réal MÉNARD  
Maire d'arrondissement

---

Magella Rioux  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015.